

REAJUSTEMENT DES TARIFS AU 1^{er} Janvier 2024

Le secteur des déchets est très impacté par la récente **explosion des coûts de l'énergie** : la collecte et valorisation des déchets est très demandeuse en énergie (carburant des camions, incinération, tri, ...). En parallèle, le **prix de rachat des matières premières** (carton, plastique, papier...) s'est écroulé ces dernières années, faisant par la même occasion fondre une partie des recettes du service.

La **réduction de l'usage du bac orange** (OMR) au profit des filières de recyclage a aussi entraîné une diminution des recettes. Parallèlement, les prestations et les quantités orientées vers les filières de tri, en déchèteries, ou aux points d'apport volontaire des biodéchets, sont en hausse, et **génèrent aussi un coût**.

Au Smictom de la région de Saverne, les tarifs de la redevance incitative n'ont que peu évolué depuis la mise en place de la redevance en 2012, et ce malgré l'augmentation régulière des coûts généraux. Aujourd'hui, la situation financière doit tenir compte de ces paramètres inflationnistes.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

TAILLE DES BACS	PART FIXE au foyer	PART FIXE au bac OMR (12 levées incluses)	LEVÉES AU-DELÀ DE 12	PART FIXE au bac collecte sélective	TARIF MINIMUM
80 L (1-3 personnes)	37 €* au lieu de 34 €	70 €	4 €		146 € + 4 €/levée au lieu de 104 €
140 L (2-5 personnes)	37 €* au lieu de 34 €	121 €	7 €	Bac sélectif 140 L ou 240 L 39 €	197 € + 7 €/levée au lieu de 155 €
240 L (5 personnes et +)	37 €* au lieu de 34 €	210 €	12 €	Bac sélectif 770 L 125 €	286 € + 12 €/levée au lieu de 244 €
770 L	37 €* au lieu de 34 €	674 €	38 €		
1100 L	37 €* au lieu de 34 €	964 €	54 €		

* 39 € pour les habitants de Saverne, Ingwiller et Bouxwiller dont la fréquence de collecte est d'une fois par semaine.

Une part fixe au foyer applicable à tous

Aujourd'hui, par exemple, un immeuble de 24 logements, partageant leurs bacs en commun, ne paye qu'une seule part fixe au foyer par immeuble. Ceci représente une inégalité par rapport aux usagers dotés d'un bac individuel. Cette inégalité sera corrigée, et dorénavant, chaque logement devra s'acquitter d'une part fixe par foyer.

A titre de comparaison

Le Smictom de Saverne a bien conscience du caractère substantiel de cette augmentation, néanmoins, ces nouveaux tarifs restent bien inférieurs aux tarifs pratiqués dans les collectivités voisines.



Une personne seule vivant dans une maison paierait 169 € à Bossendorf ou 187 € à Sélestat, contre 146 € (ou 148 €) au Smictom de Saverne.



Un couple avec un enfant paierait 174 € à Lutzelbourg ou 228 € à Benfeld contre 146 € (ou 148 €) au Smictom de Saverne.

Mise en place d'un bac sanitaire

Un bac sanitaire pourra être mis à disposition des usagers ayant des besoins particuliers suite à un traitement ou à des pathologies génératrices attestés par un certificat médical. Ce bac sanitaire n'engendrera pas de part fixe supplémentaire, seules les levées seront facturées.